

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 février 2025

2025/001 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.23, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ NOMME Madame Céline DONATO, secrétaire de séance

2025/002 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 dans les forme et rédaction proposées et procède à sa signature avec :

POUR	: 15
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

2025/003 – REAMENAGEMENT DE LA RUE DU MOULIN

Vu le code général des collectivités

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire indiquant que la municipalité souhaite effectuer le réaménagement de la rue du Moulin,

Considérant que ce projet prévoit la démolition des revêtements de surface, la repose de pavés file d'eau, l'aménagement de la voirie et de la gestion des eaux pluviales de surface ainsi que la rénovation de l'éclairage public

Considérant que le plan de financement simplifié d'un tel projet est estimé à 778.524 Euros et s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT SIMPLIFIE DU PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA RUE DU MOULIN				
ESTIMATION DES DEPENSES		ESTIMATION DES RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT H.T.	FINANCEURS	Pourcentage de prise en charge	MONTANT H.T.
Terrassement et voirie	641.870 euros	DETR	40,00%	311 409 euros
Eclairage public	94.856 Euros	CEA/FCA	12,84 %	100.000 euros
Maîtrise d'œuvre	31.570 Euros	Auto-Financement	47,16 %	367.114 euros
Etudes géotechniques	6.400 euros			
Frais annexes (plan topographique,...)	3.828 euros			
ESTIMATION TOTALE	778.524 euros	ESTIMATION TOTALE	100%	778.524 euros

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 février 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réaménagement de la rue du Moulin
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les demandes de subventions susceptibles d'être mobilisées dans le cadre de ce projet.
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier.

2025/004 – ACQUISITION FONCIERE : ACHAT DE PARCELLE DE VOIRIE RUE DE LA SOURCE

Madame Cathy SCHNEIDER ayant quitté la salle des délibérations.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de vente de parcelle de voirie rue de la Source, cadastrée section 10 :

PARCELLE N°	CONTENANCE	PROPRIETAIRE
320/0147	15 ca	SCHNEIDER Catherine

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à acquérir ladite parcelle pour l'euro symbolique (1,-€) ;
- **DE PROCEDER** à cette acquisition foncière par acte administratif ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Alain KLEIN, adjoint en charge de l'urbanisme, à signer l'acte de vente à intervenir, acte qui sera rédigé en la forme administrative ;
- **DE SOLLICITER** l'inscription des parcelles susvisées au Livre Foncier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier ;
- **DE PRELEVER** les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

2025/005 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS – PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE – RETRAIT DE LA DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2024/065 du 16 décembre 2024 approuvant la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire du personnel de la collectivité,

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération susvisée et qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de cette délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de retirer la délibération n° 2024/065 du 16 décembre 2024 approuvant le montant de la participation de la collectivité couvrant les cotisations santé et prévoyance des agents de la collectivité.

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 février 2025

2025/006 – ACCEPTATION DE CHEQUES ASSURANCE DOMMAGE D'UN BIEN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- d'accepter les chèques de dédommagement émis par l'assurance Allianz de Paris concernant le sinistre de la barrière de la salle polyvalente, soit :
 - chèque n° 3336171 d'un montant de 2 466,55 €
 - chèque n° 9528705 d'un montant de 350,45 €

2025/007 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association du Ski Club d'Oberhaslach concernant la prise en charge de la sécurité lors du Messti 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, DECIDE :

- Le versement d'une subvention de 750,-€ au titre de sa participation aux frais liés à la sécurité lors du Messti 2024 à l'association « Ski club d'Oberhaslach ».

